



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nuisibles

Question écrite n° 68695

## Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur un projet d'arrêté modifiant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles. Ainsi, il serait question de retirer de cette liste la belette, la martre, et le putois. Cette décision serait très néfaste pour l'équilibre de la nature. Il lui rappelle notamment que la martre est le prédateur principal de l'écureuil qui fait pourtant partie d'une espèce classée. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement concernant ce projet d'arrêté.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la proposition de retrait de trois espèces de liste nationale des nuisibles. Suite à la requête exprimée par de nombreuses associations de protection de la nature tendant à retirer la martre, le putois et la belette de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a demandé une synthèse des données scientifiques disponibles à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi qu'au Muséum national d'histoire naturelle. Sur cette base, il a décidé de consulter le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage sur un projet d'arrêté retirant ces espèces de la liste nationale des nuisibles. Il va étudier les résultats de la délibération de ce conseil ainsi que les différentes informations transmises par les fédérations départementales de chasseurs et les associations de piégeurs et, au vu de ces informations, il prendra une décision appropriée à la situation de chaque espèce, en prenant en compte l'état de conservation des populations, ainsi que leur impact sur la faune sauvage et, bien entendu, domestique. Il précise que, en tout état de cause, il ne saurait être question que sa décision ait pour conséquence une gêne significative pour les agriculteurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Nudant](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68695

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6399

**Réponse publiée le :** 17 décembre 2001, page 7254